

Déontologie et éthique professionnelle

Je partage avec vous ici mon code de déontologie et mon éthique professionnelle dans le cadre de l'exercice de ma fonction de Formatrice Consultante certifiée.

Déontologie et éthique professionnelle

Art.1 : Exercer son activité dans le respect des personnes et des principes de neutralité, d'honnêteté et de non-discrimination.

Art.2 : Respect de la confidentialité professionnelle.

Art.3 : Communiquer ce code de déontologie à toute personne en faisant la demande.

Relations avec les clients

Art.4 : Analyser les besoins des clients en amont de la prestation afin de proposer un programme répondant à leurs attentes et leur permettant d'atteindre leurs objectifs professionnels.

Art.5 : Etablir un contrat ou une convention avant toute action de formation. Ces documents devant encadrer clairement l'action (programme, objectif, tarif, lieu de formation).

Art.6 : Respecter les conditions contractuelles.

Art.7 : Fournir des renseignements exacts sur la formation et les compétences professionnelles du formateur.

Art.8 : Mettre en œuvre toutes ses compétences pour l'atteinte des objectifs de la formation.

Art.9 : Informer le plus rapidement possible le client ou son commanditaire de tout élément pouvant nuire à l'atteinte des objectifs de la formation.

Art.10 : Rester neutre et n'exprimer aucun jugement sur le client.

Art.11 : Respecter la confidentialité des informations et des échanges avec le client.

Art.12 : Respecter la culture de l'organisation cliente.

Relations avec les bénéficiaires des actions de formation et/ou de conseil

Art.13 : Inscrire les actions dans une démarche de développement de la personne.

Art.14 : Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.

Art.15 : Garantir aux bénéficiaires le respect de la confidentialité des propos tenus lors des actions de formation.

Art.16 : Entretenir une relation empreinte d'empathie, d'écoute et de bienveillance.

Relations avec la profession

Art.16 : Contribuer par son comportement et la qualité des actions à renforcer l'image de la profession.

Art.17 : Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Art.18 : Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients

Je m'engage à ne demander uniquement aux stagiaires que des informations en lien direct et nécessaires avec la formation

Respect du cadre légal et réglementaire

Art.19 : Connaître et appliquer les lois et règlements pour les actions de Formation Professionnelle Continue, et se tenir informé de leur évolution.

Art.20 : Etre en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.

Art.21 : N'accepter aucune rémunération illicite.

Art.22 : Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle